

FEN 22945/22/AS/1 SO/AG/2022

PAG



DECISION D'ATTRIBUTION/ D'INFRUCTUOSITE

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-09

Version /Date Crédation: 1.0 / Décembre 2021

Page 1 sur 1

DECISION N° 10183 /22/DG/DAG/DAMP/SMP/NY DU 29 NOV 2022
DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N°090/22/AOIO/SDCC/CIPM DU 16 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT
DE PRE-NETTOYEURS FIBRE STATIQUE TYPE SUPER-JET, DE MARQUE LUMMUS OU
EQUIVALENT EN BAJAJ POUR L'USINE DE TCHATIBALI

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu Les statuts de la SODECOTON ;
Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général ;
Vu La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON ;
Vu La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;
Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres N°090/22/AOIO/SDCC/CIPM du 16 septembre 2022 pour la fourniture d'un lot de pré-nettoyeurs fibre statique type super-jet, de marque LUMMUS ou équivalent en BAJAJ pour l'usine de TCHATIBALI ;
Considérant La Lettre N°123/22/SDCC/CIPM du 21 novembre 2022 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, l'Appel d'Offres International Ouvert N°090/22/AOIO/SDCC/CIPM du 16 septembre 2022 pour la fourniture d'un lot de pré-nettoyeurs fibre statique type super-jet, de marque LUMMUS ou équivalent en BAJAJ pour l'usine de TCHATIBALI, pour offres reçues non conformes au Dossier de Consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

29 NOV 2022

Garoua, le
Le Directeur Général,



Yannick
DTLC
SODECOTON

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA
Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 -Tél & Fax : 222 20 19 72 -Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax :233 42 46 03
Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54



**COMMUNIQUÉ
D'ATTRIBUTION/INFRACTUOSITÉ**

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-19

Version /Date Crédation: 1.0/ Juin 2022

Page 2 sur 2

10184

29 NOV 2022

COMMUNIQUE N° 10184 /22/DG/DAG/DAMP/SMP/NY DU 29 NOV 2022
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRACTUEUX
L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°090/22/AOIO/SDCC/CIPM DU
16 SEPTEMBRE 2022 POUR LA FOURNITURE D'UN LOT DE PRE-NETTOYEURS
FIBRE STATIQUE TYPE SUPER-JET, DE MARQUE LUMMUS OU EQUIVALENT
EN BAJAJ POUR L'USINE DE TCHATIBALI.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° _____ /22/DG/DAG/DAMP/SMP/NY du _____,
l'Appel d'Offres National Ouvert N°090/22/AONO/SDCC/CIPM du 16 septembre 2022
est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret
N°2018/355 du 12 juin 2018, pour offres reçues non conformes au Dossier de Consultation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, pour les motifs ci-après, sont priés de
passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce
délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS
Lot unique Fourniture d'un lot de pré-nettoyeurs fibre statique type super-jet, de marque LUMMUS ou équivalent en BAJAJ pour l'usine de TCHATIBALI	SOSEA Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'engagement sur le délai de garantie et le service après-vente
	SPEED APPRO Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif à l'engagement sur le délai de garantie

Garoua, le 29 NOV 2022
Le Directeur Général,

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC
- Affichage
- Archives



PI
Youssoafa
DTLGC
SODECOTON

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 -Tél & Fax : 222 20 19 72 -Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54